



**NATIONS  
UNIES**



## **Convention-cadre sur les changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2007/25  
23 octobre 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

### **ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE**

**Vingt-septième session  
Bali, 3-11 décembre 2007**

**Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire  
Renforcement des capacités au titre de la Convention  
Renforcement des capacités dans les pays en développement**

**Point 11 a) de l'ordre du jour provisoire  
Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto  
Renforcement des capacités dans les pays en développement**

## **Rapport de synthèse sur l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement**

**Note du secrétariat\***

### *Résumé*

Le présent rapport a été établi pour faciliter le suivi et l'évaluation annuels par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, annexé à la décision 2/CP.7. Il reprend sous une forme synthétique les informations figurant dans les communications nationales, les rapports nationaux ainsi que les autres documents soumis chaque année par les Parties et les organismes concernés parvenus au secrétariat avant la fin du mois de septembre 2007. Ces informations sont présentées en fonction des éléments du cadre pour le renforcement des capacités et selon le plan arrêté par le SBI à sa vingt-sixième session. Les Parties pourraient s'appuyer sur la présente note pour procéder à l'examen annuel de l'application du cadre pour le renforcement des capacités.

---

\* Le présent document a été soumis tardivement car le rassemblement d'informations sur les activités a pris plus de temps que prévu.

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION.....	1 – 6	3
A. Mandat.....	1 – 3	3
B. Objet de la note.....	4 – 5	3
C. Mesure que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre ...	6	3
II. APERÇU DES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS.....	7 – 12	4
A. Activités de renforcement des capacités entreprises par le secrétariat...	7 – 11	4
B. Activités de renforcement des capacités entreprises par les Parties.....	12	5
III. SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS.....	13 – 30	5
A. Résumé des activités de renforcement des capacités.....	13 – 16	5
B. Aperçu des questions soulevées dans les documents soumis par les Parties.....	17 – 30	6
IV. QUESTIONS À EXAMINER PLUS AVANT .....	31	7

## **I. Introduction**

### **A. Mandat**

1. La Conférence des Parties, par ses décisions 2/CP.7 et 4/CP.12, a prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse annuel sur les activités entreprises en application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, en se fondant sur les informations présentées dans les documents soumis par les Parties, les communications nationales, les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), les évaluations des besoins technologiques et les auto-évaluations nationales des capacités.
2. Par ses décisions 29/CMP.1 et 6/CMP.2, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto a prié le secrétariat de tenir compte dans son rapport de synthèse des progrès accomplis en matière de renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Protocole de Kyoto dans les pays en développement en se fondant sur les informations présentées dans les documents soumis par les Parties et dans les rapports des organismes multilatéraux et bilatéraux concernés et du secteur privé, ainsi que sur les informations relatives aux activités du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP) concernant la répartition régionale des activités de projet au titre du MDP et des activités connexes de renforcement des capacités.
3. À sa vingt-sixième session<sup>a</sup>, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a arrêté un plan pour le résumé des activités à inclure dans le rapport de synthèse et a invité les Parties et les autres organismes concernés à envisager de présenter les informations qu'ils communiqueraient selon ce plan.

### **B. Objet de la note**

4. Le présent rapport de synthèse résume les informations concernant les activités de renforcement des capacités entreprises dans les pays en développement, les besoins et les lacunes constatés sur le plan des capacités, ainsi que l'expérience acquise et les enseignements retenus à cet égard. Il est centré sur les activités entreprises entre 2004 et 2007 mais, pour les pays qui n'avaient pas soumis de communication nationale au cours de cette période, un rapport plus ancien a été utilisé. Les informations présentées ici sont celles dont le secrétariat disposait à la fin du mois de septembre 2007.
5. Ces informations sont tirées des documents soumis par les Parties et des comptes rendus des activités fournis dans les communications nationales, dans le cas des Parties visées à l'annexe I de la Convention, et dans les communications nationales, les PANA, les évaluations des besoins technologiques et les auto-évaluations nationales des capacités, dans le cas des pays en développement. Les rapports des organismes multilatéraux et bilatéraux concernés ainsi que du Conseil exécutif du MDP ont également été pris en compte dans les sections consacrées aux activités de renforcement des capacités entreprises aux fins du Protocole de Kyoto.

### **C. Mesure que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

6. Le SBI pourrait prendre en considération le présent document aux fins du suivi annuel de l'application du cadre pour le renforcement des capacités.

---

<sup>a</sup> FCCC/SBI/2007/15, par. 92 et 93.

## II. Aperçu des activités de renforcement des capacités

### A. Activités de renforcement des capacités entreprises par le secrétariat

7. Le cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement donne une liste de 15 domaines dans lesquels ces pays ont besoin de renforcer leurs capacités<sup>b</sup>. Le secrétariat et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) s'emploient par divers programmes à répondre à ces besoins, auxquels les Parties et divers organismes consacrent, de leur côté, de multiples activités et programmes.

8. Les activités entreprises par le secrétariat dans le passé aux fins du renforcement des capacités conformément à la décision 2/CP.7 et aux décisions adoptées ultérieurement à ce sujet ont été exposées dans un rapport soumis au SBI à sa vingt-quatrième session (FCCC/SBI/2006/16). Des informations actualisées sont présentées de façon succincte dans les tableaux 1 à 5. Le tableau 1 énumère les activités de renforcement des capacités entreprises pour répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA); le tableau 2 dresse la liste des activités exécutées pour appuyer l'adaptation; le tableau 3 récapitule les activités entreprises à l'appui de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public (au titre de l'article 6 de la Convention); le tableau 4 répertorie les activités destinées à appuyer le transfert de technologies; et le tableau 5, les activités visant à appuyer l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.

9. En outre, dans le cadre de ses fonctions de réglementation, le Conseil exécutif du MDP a pris plusieurs mesures pour faire en sorte que les différents acteurs intervenant dans le MDP comprennent mieux le mécanisme et y participent plus activement. Ces mesures sont les suivantes:

- a) Une séance de questions-réponses organisée par le Conseil exécutif du MDP à chaque session des organes subsidiaires;
- b) Une rencontre avec les parties prenantes à chaque réunion du Conseil exécutif;
- c) Un forum des autorités nationales désignées au titre du MDP<sup>c</sup>.

10. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), agissant en coopération avec le secrétariat, a ouvert sur le Web un portail destiné à faciliter l'échange d'informations entre acquéreurs, vendeurs et prestataires de services dans le cadre du MDP<sup>d</sup>.

11. Le Cadre de Nairobi<sup>e</sup> représente un effort majeur pour renforcer les capacités aux fins du MDP. Cette initiative de la Banque africaine de développement, du Programme des Nations Unies pour le développement, du PNUE, du Groupe de la Banque mondiale et du secrétariat de la Convention vise expressément à aider les pays en développement, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne, à participer davantage au MDP.

---

<sup>b</sup> Décision 2/CP.7, annexe, par. 15.

<sup>c</sup> Le forum des autorités nationales désignées s'est réuni les 4 et 5 octobre 2007 à Addis-Abeba (Éthiopie).

<sup>d</sup> [www.cdm.bazaar.net](http://www.cdm.bazaar.net).

<sup>e</sup> [http://cdm.unfccc.int/Nairobi\\_Framework/index.html](http://cdm.unfccc.int/Nairobi_Framework/index.html).

## **B. Activités de renforcement des capacités entreprises par les Parties**

12. On trouvera sur le site Web de la Convention<sup>f</sup> une compilation des activités entreprises par les Parties en application du cadre pour le renforcement des capacités, d'où sont tirées les informations présentées dans les tableaux 6 et 7 de l'annexe. Vu que les documents de référence (communications nationales, auto-évaluations nationales des capacités, etc.) ne sont pas tous aussi détaillés et que les Parties les ont soumis à des dates différentes, il est possible que depuis leur soumission certains des besoins signalés aient déjà été satisfaits ou soient en passe de l'être. Il ressort des documents soumis par les Parties que les listes d'activités communiquées ne sont pas exhaustives. La compilation n'a donc qu'une valeur indicative; elle ne dresse pas un tableau complet de toutes les mesures prises.

## **III. Synthèse des activités de renforcement des capacités**

### **A. Résumé des activités de renforcement des capacités**

13. Le renforcement des capacités a pris des formes multiples, à savoir:

- a) Renforcement des capacités ciblé au moyen de projets et d'activités entrepris isolément;
- b) Activités de renforcement des capacités intégrées dans les projets et activités ordinaires;
- c) Activités habilitantes (par l'intermédiaire du FEM);
- d) Assistance technique;
- e) Programmes spéciaux à l'intention des PMA et des petits États insulaires en développement.

14. Les activités entreprises ont visé à former du personnel qualifié et à constituer une masse critique d'experts dans un domaine thématique donné ou aux fins du processus découlant de la Convention, à mettre en place et à renforcer le cadre institutionnel nécessaire pour pouvoir agir plus efficacement, à faire évoluer la société en sensibilisant davantage le public et en créant des conditions propices à la lutte contre les changements climatiques. Un appui a été apporté sous différentes formes – assistance technique, financement d'activités et de projets et mesures visant à améliorer l'accès aux données et aux outils et à faire en sorte que ceux-ci soient disponibles en plus grand nombre.

15. Dans de nombreux cas, les activités avaient plusieurs objectifs et, considérés collectivement, les résultats obtenus témoignent d'un investissement massif dans le renforcement des capacités au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto.

16. On trouvera au tableau 6 une synthèse des activités de renforcement des capacités entreprises au titre de la Convention, structurées en fonction des éléments du cadre pour le renforcement des capacités énumérés au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7. Les activités entreprises au titre du Protocole de Kyoto comme suite à la décision 29/CMP.1 sont exposées dans le tableau 7. Ces deux tableaux sont construits selon le plan arrêté par les Parties à la vingt-sixième session du SBI<sup>g</sup>.

---

<sup>f</sup> [www.unfccc.int/4086](http://www.unfccc.int/4086).

<sup>g</sup> FCCC/SBI/2007/15, par. 92.

## B. Aperçu des questions soulevées dans les documents soumis par les Parties

17. Il ressort des documents soumis par les Parties que beaucoup de pays en développement ont commencé à mettre en œuvre le cadre pour le renforcement des capacités et que des progrès remarquables ont été réalisés au titre de tous les éléments du cadre ou presque.

18. Le renforcement des capacités pour faire face aux changements climatiques est considéré comme une composante essentielle du développement durable et un élément d'une importance décisive pour atténuer autant que possible les effets néfastes des changements climatiques et s'y adapter. L'intégration des objectifs poursuivis en matière de renforcement des capacités et des plans d'action correspondants dans les stratégies nationales de développement est jugée utile. Pour renforcer leurs capacités en général, certaines Parties se sont inspirées de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement: appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle, adoptée en 2005<sup>h</sup>.

19. Dans tous les documents qu'elles ont soumis, les Parties ont réaffirmé qu'il était important que les activités de renforcement des capacités soient impulsées par le pays et compatibles avec les priorités nationales. De l'avis de certaines, il faudrait s'attacher principalement à inscrire le renforcement des capacités aux fins de la lutte contre les changements climatiques dans le cadre plus général des programmes de développement et des stratégies de développement durable tout en attribuant un rang de priorité élevé aux questions relatives aux changements climatiques dans les processus de planification et de prise de décisions aux niveaux national et local.

20. Dans la plupart des cas, les Parties ont fait valoir qu'il importait d'associer de bonne heure et en permanence tous les partenaires au processus. Le succès du renforcement des capacités exigeait l'instauration d'un partenariat étroit entre nations en développement et nations développées, tous les pays partenaires et les donateurs devant être associés très tôt à la planification des activités de renforcement des capacités et être présents tout au long de la phase d'exécution. Pour que le renforcement des capacités soit durable, il a été jugé essentiel que les administrations publiques s'approprient les projets de renforcement des capacités et que la communication soit bonne entre les parties prenantes concernées. Les Parties ont également fait observer que, s'il était impliqué suffisamment tôt, le secteur privé serait peut-être plus enclin à investir dans un projet.

21. Manquant de personnel qualifié, les petits pays ont toujours du mal à se conformer durablement à toutes les exigences de la Convention et du Protocole. Pour venir à bout de ce problème, différentes mesures ont été jugées nécessaires: participation à des forums régionaux et internationaux, partage d'informations pratiques avec d'autres pays en développement, mise en place d'une politique à long terme en matière d'éducation, inclusion d'un volet formation dans les projets et adoption d'un dispositif de nature à inciter les professionnels du pays hôte à prendre la direction des projets et à poursuivre l'exécution.

22. En ce qui concerne la mise au point de projets concrets de renforcement des capacités, les Parties ont indiqué qu'il était important de prendre son temps pour bien cerner les besoins existants et se faire une idée très précise des lacunes à combler. Reproduire des projets modèles (en les adaptant au contexte local) présentait aussi, à leur avis, un grand intérêt. Lorsque plusieurs organismes intervenaient dans un projet, la responsabilité ultime de son exécution devrait revenir à un seul d'entre eux.

---

<sup>h</sup> [http://www.oecd.org/document/18/0,3343,en\\_2649\\_3236398\\_35401554\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/18/0,3343,en_2649_3236398_35401554_1_1_1_1,00.html).

23. On a également fait valoir qu'il était préférable que les politiques nécessaires à l'exécution de projets soient en place avant leur démarrage. L'élaboration des projets et la formulation des politiques/règlements pouvaient, cependant, être menées de front. Cela dit, sans cadre d'action approprié, les projets ne pourraient pas s'inscrire dans la durée.
24. L'importance du principe de l'apprentissage par la pratique aux fins du renforcement des capacités a été réaffirmée.
25. Des programmes de renforcement des capacités Sud-Sud, et notamment des dispositifs d'appui pour la mise en œuvre d'activités dans le ce domaine, commencent à voir le jour, ce qui témoigne de l'importance de la coopération régionale.
26. Les projets mondiaux, tels que ceux financés par l'intermédiaire du FEM, contribuent à stimuler le renforcement des capacités dans de multiples secteurs et à différents échelons. Le réseau de liens tissés grâce à de tels projets aide à renforcer la participation des scientifiques des pays en développement aux forums internationaux, la mise au point et l'exécution des projets étant l'occasion de découvrir les experts nationaux et d'enrichir leur expérience.
27. Il a été proposé de mettre en place des systèmes d'information et de renforcer les systèmes d'information existants au niveau national pour faciliter la coordination des activités de renforcement des capacités et éviter ainsi les doubles emplois.
28. On a dit que l'adaptation devrait être une priorité dans les plans de développement et qu'il faudrait intensifier le renforcement des capacités dans différents domaines – établissement et exécution des PANA, communication et amélioration des systèmes d'alerte précoce.
29. Il a été proposé également de mettre en route un processus afin de réexaminer le cadre pour le renforcement des capacités au regard des discussions concernant le régime futur et d'intégrer dans les principaux cadres pour le renforcement des capacités un certain nombre de nouveaux domaines dans lesquels un renforcement des capacités s'impose aux fins de la Convention et du Protocole de Kyoto.
30. Des inquiétudes demeurent quant à la capacité des Parties, en particulier de celles d'Afrique, de participer au MDP.

#### **IV. Questions à examiner plus avant**

31. Le SBI pourrait prendre en considération les points suivants pour formuler ses conclusions au sujet du suivi annuel des activités de renforcement des capacités:
- a) Le présent rapport du secrétariat est le premier à avoir été établi selon le plan arrêté à la vingt-sixième session du SBI et un certain nombre de modifications structurelles seront peut-être suggérées, compte tenu de la nature et de la qualité des données compilées à partir des sources indiquées;
  - b) Parmi les documents soumis, un petit nombre seulement émanait de pays en développement parties;
  - c) Pour faciliter dans l'avenir la communication d'informations, le SBI pourrait demander au secrétariat d'afficher sur son site Web les documents déjà soumis et les compilations détaillées des activités, en donnant la possibilité aux Parties de mettre à jour et de compléter la base de données.

Cela faciliterait l'exploitation des informations lors du réexamen approfondi du cadre pour le renforcement des capacités qui doit démarrer à la vingt-huitième session du SBI<sup>1</sup>;

d) Des descriptifs des besoins des pays en matière de renforcement des capacités, établis sur la base des auto-évaluations nationales des capacités et fréquemment mis à jour, constitueraient un bon point de départ pour suivre les progrès réalisés en matière de renforcement des capacités au niveau national et aideraient à mettre en adéquation les besoins et l'aide proposée;

e) Beaucoup d'activités de renforcement des capacités n'entrent pas dans le cadre défini par la décision 2/CP.7 ou la décision 29/CMP.1 et les décisions connexes – c'est le cas notamment de celles exécutées au titre des plans nationaux de développement – mais contribuent néanmoins à renforcer les capacités dans les domaines considérés. Il serait utile de mettre à profit les enseignements qui se dégagent de ces activités et les meilleures pratiques correspondantes;

f) Afin de promouvoir la diffusion des meilleures pratiques et des enseignements tirés des activités de renforcement des capacités, le SBI pourrait inviter les Parties à communiquer des renseignements à ce sujet, renseignements sur lesquels le secrétariat et les organismes compétents s'appuieraient pour produire des documents d'information sur le renforcement des capacités;

g) Une synthèse des meilleures pratiques et des enseignements tirés des nombreuses activités de renforcement des capacités entreprises au titre du MDP pourrait être établie, en vue d'aider à concevoir et à exécuter le programme de renforcement des capacités dans le cadre du régime qui entrera en vigueur après 2012, lorsque la gestion du carbone deviendra d'une importance encore plus cruciale;

h) Afin de tenir compte des nouveaux domaines dans lesquels un renforcement des capacités s'impose ou d'insister sur les domaines prioritaires tels que celui de l'adaptation, il est nécessaire de mettre en route un processus en vue d'étendre le cadre pour le renforcement des capacités et de pouvoir ainsi mieux traiter les nouvelles questions qui apparaissent.

---

<sup>1</sup> Décision 2/CP.10, par. 7.

**Tableau 1. Activités de renforcement des capacités entreprises par le secrétariat pour répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, 2006-2007**

Activité	But/cible	Dates et lieu	Organismes et autres structures concernés	Rapport d'activité ou lien Internet pour plus d'informations
Neuvième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts des PMA)	Évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail arrêté par le Groupe d'experts des PMA	6-8 avril 2006 Dhaka (Bangladesh)	Secrétariat de la Convention et Groupe d'experts des PMA	<a href="http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/3594.php?rec=j&amp;priref=600003746-beg">http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/3594.php?rec=j&amp;priref=600003746-beg</a>
Dixième réunion du Groupe d'experts des PMA	Évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail arrêté par le Groupe d'experts des PMA	4-6 septembre 2006 Kampala (Ouganda)	Secrétariat de la Convention et Groupe d'experts des PMA	<a href="http://unfccc.int/dcoumentation/documents/advanced_sarch/items/3594.php?rec=j&amp;priref=600004012-beg">http://unfccc.int/dcoumentation/documents/advanced_sarch/items/3594.php?rec=j&amp;priref=600004012-beg</a>
Onzième réunion du Groupe d'experts des PMA	Évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail arrêté par le Groupe d'experts des PMA	26-28 mars 2007 Honiara (Îles Salomon)	Secrétariat de la Convention et Groupe d'experts des PMA	<a href="http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/3594.php?rec=j&amp;priref=600004227-beg">http://unfccc.int/documentation/documents/advanced_search/items/3594.php?rec=j&amp;priref=600004227-beg</a>
Douzième réunion du Groupe d'experts des PMA	Évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail arrêté par le Groupe d'experts des PMA	6-8 septembre 2007 Bangkok (Thaïlande)	Secrétariat de la Convention et Groupe d'experts des PMA	Pas encore disponible

Activité	But/cible	Dates et lieu	Organismes et autres structures concernés	Rapport d'activité ou lien Internet pour plus d'informations
Réunion du Groupe d'experts des PMA consacrée à l'évaluation des progrès accomplis par les Parties dans l'établissement et l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA)	Procéder à une évaluation complète de l'état d'avancement de l'établissement des PANA; faciliter la mise en commun des données d'expérience concernant l'établissement et l'exécution des PANA; repérer parmi les démarches suivies pour l'établissement des PANA celles qui représentent les meilleures pratiques; guider l'exécution des projets et étudier les meilleurs moyens d'intégrer les activités relevant des PANA dans les plans nationaux de développement	3-5 septembre 2007 Bangkok (Thaïlande)	Secrétariat de la Convention, Groupe d'experts des PMA, Fonds mondial pour l'environnement (FEM), Fonds international de développement agricole (FIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Banque mondiale et Banque asiatique de développement	<a href="http://unfccc.int/cooperation_and_support/ldc/items/4055.php">http://unfccc.int/cooperation_and_support/ldc/items/4055.php</a>
Atelier technique sur les PANA pour les pays les moins avancés (PMA) francophones d'Afrique	Atelier régional de formation à l'établissement des PANA à l'intention de tous les PMA francophones d'Afrique (participants: Bénin, Cap-Vert,	20-22 août 2007 Dakar (Sénégal)	Secrétariat de la Convention, Groupe d'experts des PMA, Environnement et développement	<a href="http://www.napa-pana.org/private/modules/knowledgebox/io/file.php?entry=1048&amp;field=26">http://www.napa-pana.org/private/modules/knowledgebox/io/file.php?entry=1048&amp;field=26</a>

Activité	But/cible	Dates et lieu	Organismes et autres structures concernés	Rapport d'activité ou lien Internet pour plus d'informations
	Guinée, Mali, République démocratique du Congo, Tchad et Togo)		du tiers monde (ENDA), FEM, FIDA, Institut de Stockholm pour l'environnement, PNUD et PNUE	
Atelier technique sur les PANA pour les PMA qui sont des petits États insulaires en développement	Atelier régional de formation à l'établissement des PANA à l'intention des PMA qui sont des petits États insulaires en développement (participants: Îles Salomon, Maldives, Tuvalu et Vanuatu)	26-28 mars 2007 Honiara (Îles Salomon)	Secrétariat de la Convention, Groupe d'experts des PMA, FEM, Institut de Stockholm pour l'environnement, Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement, PNUD et UNITAR	<a href="http://www.napa-pana.org/?q=en/node/7">http://www.napa-pana.org/?q=en/node/7</a>
Atelier technique sur les PANA pour les PMA anglophones d'Afrique	Atelier régional de formation à l'établissement des PANA à l'intention de tous les PMA anglophones d'Afrique (participants: Éthiopie, Gambie, Lesotho, Libéria, Malawi, Mozambique, République-Unie de Tanzanie et Soudan)	30 août-1 <sup>er</sup> septembre 2006 Nairobi (Kenya)	Secrétariat de la Convention, Groupe d'experts des PMA, ENDA, FEM, Institut de Stockholm pour l'environnement, PNUD, PNUE et UNITAR	<a href="http://www.napa-pana.org/?q=en/node/22">http://www.napa-pana.org/?q=en/node/22</a>

**Tableau 2. Activités de renforcement des capacités à l'appui de l'adaptation, 2006-2007**

Activité	Champ couvert selon le paragraphe 15 de la décision 2/CP.7	But/cible	Dates et lieu	Organismes et autres structures concernés	Rapport d'activité ou lien Internet pour plus d'informations
Ateliers et réunions d'experts dans le cadre du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation</li> <li>• Renforcement des capacités pour l'application de mesures d'adaptation</li> <li>• Information et constitution de réseaux, notamment création de bases de données</li> </ul>	Le Programme de travail de Nairobi a pour but d'aider toutes les Parties, en particulier les pays en développement, notamment les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à mieux appréhender et évaluer les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et les stratégies d'adaptation à ces changements, et à adopter des décisions éclairées au sujet des initiatives et mesures d'adaptation à prendre dans la pratique pour faire face aux changements climatiques sur des bases scientifiques, techniques et socioéconomiques solides.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier sur les risques liés au climat et les phénomènes extrêmes, Le Caire (Égypte), 18-20 juin 2007</li> <li>• Atelier sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation, Rome (Italie), 10-12 septembre 2007</li> <li>• Des ateliers et réunions d'experts sur l'information socioéconomique, les méthodes et les outils, les données et les observations ainsi que la modélisation du climat seront organisés en 2008</li> </ul>	Secrétariat de la Convention et 90 organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales et non gouvernementales	<a href="http://unfccc.int/3633.php">http://unfccc.int/3633.php</a>

Activité	Champ couvert selon le paragraphe 15 de la décision 2/CP.7	But/cible	Dates et lieu	Organismes et autres structures concernés	Rapport d'activité ou lien Internet pour plus d'informations
Derniers ateliers ou réunions d'experts régionaux sur l'adaptation organisés en application de la décision 1/CP.10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation</li> <li>• Renforcement des capacités pour l'application de mesures d'adaptation</li> <li>• Besoins découlant de l'application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention</li> <li>• Information et constitution de réseaux, notamment création de bases de données</li> </ul>	Faciliter l'échange d'informations et la réalisation d'évaluations intégrées pour aider les Parties à préciser leurs besoins et leurs préoccupations spécifiques en matière d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunions d'experts consacrées à l'adaptation pour les petits États insulaires en développement, première partie pour les petits États insulaires en développement des Caraïbes et de l'Atlantique, Kingston (Jamaïque), 5-7 février 2007; seconde partie pour les petits États insulaires en développement du Pacifique et de l'océan Indien, Rarotonga (Îles Cook), 26-28 février 2007</li> <li>• Atelier régional asiatique consacré à l'adaptation, Beijing (Chine), 11-13 avril 2007</li> </ul>	Secrétariat du FCCC, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, commissions économiques régionales de l'ONU	<a href="http://unfccc.int/2535.php">http://unfccc.int/2535.php</a>

Activité	Champ couvert selon le paragraphe 15 de la décision 2/CP.7	But/cible	Dates et lieu	Organismes et autres structures concernés	Rapport d'activité ou lien Internet pour plus d'informations
Base de données sur les stratégies de réaction au niveau local	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités pour l'application de mesures d'adaptation</li> <li>• Besoins découlant de l'application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention</li> <li>• Information et constitution de réseaux, notamment création de bases de données</li> </ul>	Diffusion d'informations et des meilleures pratiques	Août 2005, dernière mise à jour: août 2007	Secrétariat de la Convention	<a href="http://maindb.unfccc.int/public/adaptation">http://maindb.unfccc.int/public/adaptation</a>

**Tableau 3. Renforcement des capacités grâce à l'éducation, la formation et la sensibilisation du public**

Activité	But/cible	Dates et lieu	Organismes et autres structures concernés	Rapport d'activité ou lien Internet pour plus d'informations
Ateliers régionaux sur l'article 6 de la Convention organisés en application de la décision 11/CP.8	Faire progresser les travaux concernant l'évaluation des besoins, le recensement des priorités, la mise en commun des données d'expérience et l'échange d'informations sur les activités connexes	Atelier pour les petits États insulaires en développement (Rodney Bay, Sainte-Lucie), 3-5 juillet 2007	Secrétariat de la Convention, Programme des Nations Unies pour l'environnement	<a href="http://unfccc.int/cooperation_and_support/education_and_outreach/items/3143.php">http://unfccc.int/cooperation_and_support/education_and_outreach/items/3143.php</a>
Mise en place et gestion du centre d'échange d'informations sur les réseaux d'information aux fins de l'article 6 de la Convention (CC:iNet)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès aux sources d'information sur l'éducation, la formation et l'information du public dans le domaine des changements climatiques</li> <li>• Aider les gouvernements, les organisations et les particuliers à avoir accès rapidement et facilement aux idées, stratégies, points de contact, services d'experts et documents utiles pour inciter la population à agir efficacement face aux changements climatiques et lui en donner les moyens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition concernant la création d'un centre d'échange d'informations sur les réseaux d'information: juin 2003</li> <li>• Options présentées en vue de la création du centre: décembre 2004</li> <li>• Lancement du prototype: décembre 2005</li> </ul>	Secrétariat de la Convention	<a href="http://unfccc.int/ccinet">http://unfccc.int/ccinet</a>

**Tableau 4. Renforcement des capacités à l'appui du transfert de technologies, 2006-2007**

Activité	But/cible	Dates	Organismes et autres structures concernés	Rapport d'activité ou lien Internet pour plus d'informations
Publication du document intitulé « <i>L'art de préparer et de présenter les propositions: Guide d'élaboration de projets bancables pour le transfert de technologies</i> » (le guide pratique)	Aider les concepteurs de projet dans les pays en développement à élaborer des propositions de financement qui répondent aux normes des bailleurs de fond internationaux	Novembre 2006	Secrétariat de la Convention et Groupe d'experts du transfert de technologies	<a href="http://ttclear.unfccc.int/ttclear/html/IfPG.htm">http://ttclear.unfccc.int/ttclear/html/IfPG.htm</a>
Formation pratique à l'établissement de propositions de projets en vue de leur financement	Permettre aux participants de se familiariser avec le contenu du guide pratique et d'apprendre à l'utiliser	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Novembre 2006</li> <li>• Juin 2007</li> </ul>	Secrétariat de la Convention	<a href="http://ttclear.unfccc.int">http://ttclear.unfccc.int</a> et FCCC/SBSTA/2007/11

**Tableau 5. Renforcement des capacités à l'appui de l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention, 2006-2007**

Activité	But/cible	Date et lieu	Organismes et autres structures concernés	Rapport d'activité ou lien Internet pour plus d'informations
Réunion de cadrage en vue de la mise en place de systèmes de gestion durable des inventaires nationaux de gaz à effet de serre en Asie du Sud-Est	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer l'état des inventaires de gaz à effet de serre (GES) dans la région et les besoins à cet égard</li> <li>• Renforcer les capacités disponibles au niveau régional pour pouvoir mieux gérer les inventaires nationaux de GES</li> <li>• Établir un programme de renforcement des capacités pour la région</li> </ul>	11-13 juin 2007, Manille (Philippines)	Gouvernement philippin, secrétariat de la Convention et Environmental Protection Agency des États-Unis	
Atelier sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les Parties non visées à l'annexe I de la Convention pour l'établissement des communications nationales et sur les questions intersectorielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le processus d'établissement des communications nationales grâce à l'échange d'informations sur les bonnes pratiques</li> <li>• Échanger des données d'expérience et les enseignements retenus en ce qui concerne la marche à suivre pour communiquer</li> </ul>	20-22 septembre 2007, Le Caire (Égypte)	Secrétariat de la Convention et Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention	FCCC/SBI/2007/28

Activité	But/cible	Date et lieu	Organismes et autres structures concernés	Rapport d'activité ou lien Internet pour plus d'informations
	des informations dans la section de la communication nationale intitulée «toute autre information [jugée] utile pour atteindre l'objectif de la Convention»			
Atelier de formation à l'élaboration de stratégies d'adaptation pour l'Asie et pour l'Afrique	Faire en sorte que les experts et les équipes nationales des pays en développement soient mieux à même d'œuvrer en faveur de l'adaptation et de mettre au point des projets d'adaptation susceptibles d'être financés	30 octobre-2 novembre 2007, Jakarta (Indonésie)	Gouvernement indonésien, secrétariat de la Convention, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Programme des Nations Unies pour le développement, Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources et réseau Asie-Pacifique	

**Tableau 6. Tableau récapitulatif visant à rendre compte chaque année du suivi du renforcement des capacités dans les pays en développement**

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
a) Renforcement des capacités institutionnelles, notamment consolidation des secrétariats nationaux chargés des questions relatives aux changements climatiques ou des centres nationaux de liaison, ou mise en place de telles structures, selon le cas	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place par de nombreux pays de secrétariats chargés des questions relatives aux changements climatiques et de centres nationaux de liaison</li> <li>Mise en place de bureaux, équipes et autres structures chargés des projets relatifs aux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une structure, un bureau ou une cellule chargé des questions relatives aux changements climatiques afin de centraliser les capacités pour concevoir et exécuter des projets et activités dans ce domaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le financement par le FEM d'activités habilitantes est une source d'aide essentielle pour beaucoup de secrétariats nationaux</li> <li>L'interruption du financement entre deux activités habilitantes appuyées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer et maintenir des bureaux ou autres structures chargés des questions relatives aux changements climatiques comme indiqué dans les rapports couvrant la période 2001-2007</li> <li>Maintenir les capacités techniques</li> </ul>	A01-A28 <sup>a</sup>

<sup>a</sup> Ce code renvoie à des données consignées dans un tableau des activités établi à partir des communications nationales, des rapports nationaux ainsi que des autres documents soumis par les Parties qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/capacity\\_building/items/4093.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/4093.php).

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
	<p>changements climatiques grâce au programme de financement d'activités habilitantes du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour l'établissement des communications nationales initiales ou des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La plupart des centres nationaux de liaison ont été mis en place au sein du Ministère de l'environnement mais quelques-uns relèvent de l'administration responsable des services météorologiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exécuter des projets de démonstration (concernant par exemple les économies d'énergie et l'utilisation de sources d'énergie propres) qui aident à renforcer les capacités en permettant à ceux qui y participent de se former sur le tas</li> </ul>	<p>par le FEM fait que certains pays, en particulier les PMA, ne sont pas toujours en mesure de traiter les questions relatives aux changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Même après avoir soumis leur communication nationale initiale et leur PANA, certains PMA ont encore besoin d'une aide pour mettre sur pied leur bureau ou autres structures chargé des questions relatives aux changements climatiques et le maintenir en activité</li> </ul>	<p>et assurer un financement régulier (lorsque des structures chargées des questions relatives aux changements climatiques ont été mises en place)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir un financement entre les projets du FEM pour conserver les capacités disponibles dans le domaine des changements climatiques et assurer la mise au point de projets une fois les communications nationales et les PANA établis</li> </ul>	

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'accès à l'Internet par quelques-uns des pays les moins avancés (PMA) grâce à l'appui du FEM</li> <li>• Renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour permettre aux secrétariats chargés des questions relatives aux changements climatiques de bien fonctionner</li> <li>• Appui fourni par des Parties visées à l'annexe II de la Convention (Parties visées à l'annexe II) pour des centres régionaux et des projets énergétiques</li> </ul>				

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
b) Création de conditions propices ou optimisation de ces conditions	Appui apporté par des Parties visées à l'annexe II et des organismes des Nations Unies à des pays et des régions pour définir une politique climatique et une politique énergétique, créer des conditions propices au transfert de technologies pour la	Non disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passer par des groupements et réseaux régionaux pour apporter un financement permet de toucher un plus grand nombre de pays</li> <li>• Mettre en place un cadre juridique approprié pour prendre en compte les changements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui financier et technique pour la formulation de politiques nationales relatives aux changements climatiques</li> <li>• Appui technique et financier pour prendre pleinement en compte</li> </ul>	B01-B26 <sup>b</sup>

<sup>b</sup> Ce code renvoie à des données consignées dans un tableau des activités établi à partir des communications nationales, des rapports nationaux ainsi que des autres documents soumis par les Parties qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/capacity\\_building/items/4093.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/4093.php).

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
	<p>lutte contre la pollution atmosphérique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Financements fournis par des Parties visées à l'annexe II pour des projets relatifs aux sources d'énergie renouvelables et une utilisation plus rationnelle de l'énergie dans certains pays</li> </ul>		<p>climatiques dans le processus de planification et les différents secteurs d'activité est une condition préalable à l'intégration et à l'exécution de tâches particulières relatives aux changements climatiques comme, par exemple, aux fins du mécanisme pour un développement propre (MDP)</p>	<p>des changements climatiques dans les plans de développement, les politiques nationales et la législation. En particulier: intégration des considérations relatives aux changements climatiques dans les plans concernant les transports, cadres pour l'adaptation, et stratégies de gestion durable de l'énergie et de développement durable</p>	

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Production de publications et de dossiers techniques présentant tous les outils disponibles pour mettre en commun les enseignements retenus et promouvoir les meilleures pratiques et l'évaluation dans le secteur de l'énergie</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise au point de politiques et de mesures à partir des résultats des évaluations scientifiques</li> <li>• Capacités techniques pour procéder à des évaluations intégrées, notamment à la construction de modèles</li> <li>• Appui et renforcement des capacités pour un dialogue direct avec les collectivités</li> <li>• Institutions chargées de promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables</li> </ul>	

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
c) Communications nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financements fournis par le FEM et quelques Parties visées à l'annexe II pour appuyer l'établissement des communications nationales, un financement national étant également assuré dans certains cas</li> <li>• Ateliers de formation organisés par le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrangements institutionnels transparents pour l'établissement des communications nationales</li> <li>• Mise en place et maintien d'équipes qui intègrent l'établissement de la communication nationale dans leur programme de travail habituel</li> <li>• Définition de domaines d'activité prioritaires à partir d'évaluations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renforcement des capacités nationales pour l'établissement des communications nationales passe essentiellement par une formation pratique</li> <li>• L'organisation d'ateliers de formation à l'appui de l'établissement des communications nationales est essentielle pour renforcer les capacités</li> <li>• Le renforcement des capacités des experts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financements supplémentaires pour l'exécution des activités sélectionnées</li> <li>• Financements pour la mise en place d'un cadre institutionnel permanent aux fins de l'établissement des communications nationales</li> <li>• Financement pour la formation théorique et pratique d'experts nationaux</li> <li>• Inaccessibilité des données ou piètre</li> </ul>	C01-C17 <sup>c</sup> et FCCC/SBI/2007/28

<sup>c</sup> Ce code renvoie à des données consignées dans un tableau des activités établi à partir des communications nationales, des rapports nationaux ainsi que des autres documents soumis par les Parties qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/capacity\\_building/items/4093.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/4093.php).

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
	<p>Convention et d'autres organismes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui apporté à des organisations régionales et internationales qui s'attachent à promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)</li> </ul>	<p>qualitatives et/ou quantitatives</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Production de documents explicatifs concernant les méthodes, les modèles, les données et d'autres éléments essentiels du cadre analytique</li> <li>• Existence ou mise en place d'un système de données pour assurer la préservation des informations et documents essentiels</li> <li>• Procédures d'assurance/de contrôle de la qualité</li> <li>• Éducation, formation et autres activités de renforcement des</li> </ul>	<p>au niveau régional permet à ceux-ci, pour des raisons de proximité culturelle, de mieux appréhender et partager plus facilement l'expérience des autres pays de la région</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en commun et l'extrapolation des résultats des scénarios climatiques des pays sont plus aisés lorsque les contextes nationaux sont très voisins</li> <li>• La coopération Sud-Sud permet aux pays de gagner du temps et d'économiser des ressources en se</li> </ul>	<p>qualité des données disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de coordination ministérielle et d'appui de la part des organismes sectoriels</li> <li>• Maintien et renforcement des équipes techniques</li> <li>• Manque d'informations et de connaissances au niveau local sur la vulnérabilité et les stratégies d'adaptation</li> <li>• Mise à disposition de fonds en temps voulu</li> <li>• Manque d'experts et de ressources au niveau local</li> </ul>	

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
		<p>capacités nationales pour l'établissement des communications nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un plan pour améliorer les communications nationales futures</li> </ul>	<p>regroupant pour participer à un projet avec des objectifs communs. Elle peut aussi aider à surmonter les obstacles linguistiques, facilitant l'échange d'informations et la mise en commun des résultats</p>		

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
d) Programmes nationaux concernant les changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation à l'établissement des plans d'action nationaux face aux changements climatiques dans le cadre de l'appui apporté par le FEM pour l'établissement des communications nationales initiales</li> <li>• Établissement des plans d'action nationaux face aux changements climatiques financé au titre du programme d'activités habilitantes du FEM</li> </ul>	Non disponibles	Non disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide financière et technologique pour l'établissement, la consolidation et l'amélioration des plans d'action nationaux face aux changements climatiques</li> <li>• Appui pour mettre en œuvre les plans d'action, surmonter les obstacles mis en évidence, entreprendre des travaux de recherche connexes, exécuter des projets pilotes d'adaptation et d'atténuation et</li> </ul>	D01-D151 <sup>d</sup>

<sup>d</sup> Ce code renvoie à des données consignées dans un tableau des activités établi à partir des communications nationales, des rapports nationaux ainsi que des autres documents soumis par les Parties qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/capacity\\_building/items/4093.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/4093.php).

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
				<p>sensibiliser davantage le public</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation pour les comités nationaux chargés des questions relatives aux changements climatiques</li> <li>• Financement destiné à permettre à certains pays de maintenir en place les programmes nationaux concernant les changements climatiques</li> </ul>	

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
e) Inventaires des gaz à effet de serre, gestion des bases de données sur les émissions et systèmes de collecte, de gestion et d'exploitation des données d'activité et des coefficients d'émission	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plusieurs ateliers de formation visant à aider les pays en développement à établir leurs inventaires de GES, organisés avec l'appui du FEM (au titre du programme de financement d'activités habilitantes), d'organismes des Nations Unies, de banques régionales et de Parties visées à l'annexe II</li> </ul>	Non disponibles	Le processus d'établissement des communications nationales initiales contribue à renforcer les capacités nationales pour l'établissement des inventaires de GES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement des institutions qui appuient l'établissement des inventaires de GES et la gestion des données</li> <li>Programmes exclusivement consacrés à l'établissement des inventaires et formation d'experts nationaux pour améliorer l'exactitude des inventaires des émissions de GES et les soumettre dans de meilleurs délais</li> </ul>	E01-E54 <sup>e</sup>

<sup>e</sup> Ce code renvoie à des données consignées dans un tableau des activités établi à partir des communications nationales, des rapports nationaux ainsi que des autres documents soumis par les Parties qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/capacity\\_building/items/4093.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/4093.php).

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stages de formation conçus et proposés, notamment en ligne</li> <li>• Mise au point d'outils destinés à faciliter l'analyse des données d'émissions</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Institutions exclusivement chargées des questions relatives à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF)</li> <li>• Systèmes nationaux de données à l'appui de l'établissement des inventaires de GES</li> <li>• Appui pour mettre au point des coefficients d'émission locaux afin d'améliorer les inventaires de GES</li> <li>• Formation à l'établissement des inventaires de GES et appui technique et financier constant</li> </ul>	

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
f) Évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financements fournis par de nombreux organismes et institutions pour la réalisation d'évaluations de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation par secteur, pays ou région</li> <li>• Plusieurs ateliers de formation organisés par divers organismes et programmes dans toutes les régions</li> </ul>	Non disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à des ateliers de formation est une activité de renforcement des capacités utile pour beaucoup de pays</li> <li>• Les capacités disponibles risquent de s'amenuiser rapidement si les experts changent d'emploi</li> <li>• La formation qui est liée à des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui financier et formation pour entreprendre des activités d'évaluation dans des secteurs particuliers et définir des stratégies d'adaptation</li> <li>• Perfectionnement des modèles d'évolution du climat actuellement utilisés pour l'évaluation de la vulnérabilité et amélioration des compétences et</li> </ul>	F01-F77 <sup>f</sup>

<sup>f</sup> Ce code renvoie à des données consignées dans un tableau des activités établi à partir des communications nationales, des rapports nationaux ainsi que des autres documents soumis par les Parties qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/capacity\\_building/items/4093.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/4093.php).

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes régionaux de promotion des partenariats entre pays dotés de capacités différentes pour favoriser le renforcement des capacités Sud-Sud</li> <li>• Production de publications diverses, notamment de guides, de dossiers techniques présentant tous les outils disponibles et</li> </ul>		<p>spécifiques (par exemple la communication nationale initiale ou le PANA) est plus ciblée et a un impact plus important</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque différents organismes interviennent dans les mêmes pays et régions, il arrive que les activités de formation et les autres activités de renforcement des capacités soient mal coordonnées</li> </ul>	<p>renforcement des moyens techniques dont disposent les structures chargées des questions relatives aux changements climatiques pour leur permettre d'exploiter ces modèles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui pour convertir les idées de projet d'évaluation en véritables projets et propositions de financement</li> </ul>	

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
	<p>de résumés des enseignements retenus et des meilleures pratiques pour promouvoir le renforcement des capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs programmes régionaux et mondiaux visant à appuyer le renforcement des capacités pour la réalisation d'évaluations de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation au moyen d'études de cas aux niveaux régional et national</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui pour l'exécution de travaux de recherche concernant les situations locales</li> <li>• Accès amélioré aux données pour la réalisation d'études et d'évaluations au niveau national, notamment l'établissement au niveau national/local de projections concernant l'évolution du climat et l'élévation du niveau de la mer</li> </ul>	

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
	Mise au point de produits statistiques et de programmes de formation à l'appui de l'évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation, dont beaucoup sont accessibles via l'Internet			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation du personnel des institutions locales et des experts locaux à l'évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation dans les secteurs présentant une grande importance économique pour les pays</li> <li>• Appui pour le renforcement au niveau national des travaux scientifiques dont dépendent les évaluations</li> <li>• Amélioration des modèles d'évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation et</li> </ul>	

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
				adaptation de ces modèles aux situations locale, nationale et régionale <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité d'accorder davantage d'attention aux études et à la modélisation des écosystèmes pour appuyer l'évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation</li> </ul>	

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
g) Renforcement des capacités pour l'application de mesures d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui apporté par des Parties visées à l'Annexe II pour la réalisation d'évaluations de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation et la mise au point de dossiers techniques présentant tous les outils disponibles, de guides et de dossiers d'information à l'appui de la planification de mesures d'adaptation</li> <li>• Appui apporté par divers organismes pour l'exécution de projets destinés à réduire les risques liés aux changements climatiques</li> <li>• Financements fournis par des Parties visées à l'Annexe II pour l'exécution de projets visant à renforcer les capacités d'adaptation dans le cadre de l'aide bilatérale ou par l'intermédiaire des fonds constitués en application de la Convention et administrés par le FEM</li> </ul>	Non disponibles	Non disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financements pour l'application de mesures d'adaptation et renforcement des capacités pour la mise au point de propositions de financement de projets</li> <li>• Appui destiné à permettre à des institutions de se doter des capacités nécessaires pour coordonner la planification et l'application de mesures d'adaptation</li> <li>• Sensibilisation, recherche et appui technique pour l'adaptation</li> <li>• Transfert de technologies pour appuyer l'application de mesures d'adaptation</li> <li>• Capacités nécessaires pour évaluer le coût économique de l'adaptation et mettre au point de véritables projets d'adaptation</li> <li>• Projets pilotes pour aider au renforcement des capacités d'adaptation au niveau national</li> <li>• Appui technique pour l'application de mesures d'adaptation particulières</li> </ul>	G01-D56 <sup>g</sup>

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
h) Évaluation, en vue de leur mise en œuvre, des solutions qui s'offrent en matière d'atténuation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers de formation à l'évaluation des solutions qui s'offrent pour réduire les émissions de GES organisés dans le cadre de l'appui fourni pour l'établissement des communications nationales</li> <li>• Appui apporté aux pays pour étudier et mettre au point des solutions technologiques économiques aux fins de l'atténuation</li> <li>• Mise au point par les pays de propositions de projet pour l'application de mesures d'atténuation (notamment pour une plus large utilisation des sources d'énergie renouvelables dans les zones rurales)</li> <li>• Mise au point de projets pour lever les obstacles à l'application de mesures d'efficacité énergétique et d'autres mesures d'atténuation</li> <li>• Financements fournis par des Parties visées à l'Annexe II pour l'exécution de projets sectoriels visant à promouvoir l'efficacité énergétique et la mise au point de technologies d'atténuation (notamment d'activités visant des GES particuliers tels que le méthane) et de programmes de vulgarisation</li> </ul>	Non disponibles	Non disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui financier et renforcement des capacités pour étudier et évaluer les solutions qui s'offrent par secteur en matière d'atténuation en recourant notamment à l'analyse économique</li> <li>• Appui technique et formation du personnel local pour l'exécution de projets d'atténuation</li> <li>• Projets de démonstration pilotes visant à aider à renforcer les capacités nationales pour l'exécution d'activités d'atténuation</li> <li>• Appui pour la mise en place de centres nationaux et régionaux qui seraient chargés de promouvoir les économies d'énergie et l'efficacité énergétique</li> </ul>	H01-H44 <sup>h</sup>

<sup>h</sup> Ce code renvoie à des données consignées dans un tableau des activités établi à partir des communications nationales, des rapports nationaux ainsi que des autres documents soumis par les Parties qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/capacity\\_building/items/4093.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/4093.php).

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
i) Recherche et observation systématique (services météorologiques, hydrologiques et climatologiques notamment)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui apporté par des Parties visées à l'Annexe II et divers organismes pour des programmes de surveillance, des activités de recherche, la construction de modèles et l'établissement de bases de données, y compris l'utilisation du système mondial d'observation du climat</li> <li>• Mise en place de systèmes complets de surveillance sur terre, dans l'eau et le long des zones côtières</li> <li>• Mise au point de programmes d'études universitaires supérieures dans les disciplines suivantes: énergie, changements climatiques et météorologie</li> <li>• Campagnes scientifiques financées par de multiples organismes, notamment des organismes scientifiques de pays en développement, dans le but d'étudier sur le terrain les liens entre l'utilisation des terres, les émissions, les écosystèmes et le climat</li> </ul>	Non disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les programmes mondiaux de surveillance sont utiles pour appuyer les systèmes d'alerte précoce et de préparation en prévision des catastrophes, dont la mise sur pied et la gestion sont trop coûteuses pour beaucoup de pays en développement</li> <li>• Ce n'est pas parce que les données existent qu'elles sont forcément utilisées à l'appui de la prise de décision et de l'exécution de projets. Des efforts sont nécessaires pour transformer ces données en informations utiles et renforcer les capacités pour pouvoir utiliser ces données à l'appui des opérations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien technique et financier pour des travaux de recherche destinés à appuyer le programme d'activité et la mise au point de solutions possibles</li> <li>• Renforcement des capacités, financement, formation de personnel et fourniture du matériel voulu pour mettre en place, améliorer et perfectionner les dispositifs et les réseaux d'observation systématique et étendre le champ des observations</li> <li>• Appui pour la mise en place de structures chargées de la surveillance du climat</li> <li>• Appui technique et financier pour remettre en état les réseaux de surveillance systématique, les étendre et en assurer le fonctionnement, et notamment former du personnel</li> <li>• Assistance pour la mise en place de systèmes d'alerte précoce et l'amélioration des systèmes existants</li> </ul>	I01-188 <sup>i</sup>

<sup>i</sup>Ce code renvoie à des données consignées dans un tableau des activités établi à partir des communications nationales, des rapports nationaux ainsi que des autres documents soumis par les Parties qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/capacity\\_building/items/4093.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/4093.php).

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
i) (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation de scientifiques de pays en développement à des conférences scientifiques internationales et à des évaluations scientifiques, avec l'appui de Parties visées à l'Annexe II</li> <li>• Appui apporté par des Parties visées à l'Annexe II pour des recherches et la création de centres au niveau régional</li> <li>• Appui apporté par des Parties visées à l'Annexe II pour des recherches sur le climat mondial qui présentent un intérêt général et dont le champ d'application est très vaste</li> <li>• Appui apporté par des Parties visées à l'Annexe II pour des systèmes régionaux et mondiaux de surveillance opérationnelle qui concourent à de nombreuses applications – systèmes d'alerte précoce, prévisions météorologiques, notamment prévisions concernant le phénomène d'oscillation australe «El Niño», etc.</li> </ul>		<p>Les campagnes scientifiques menées à l'échelon régional peuvent aider à renforcer les capacités scientifiques dans les régions en développement et à produire des données scientifiques pour étayer les évaluations régionales intégrées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Numérisation des données rétrospectives en vue de leur exploitation dans le cadre des recherches sur les changements climatiques et à l'appui de la prise de décision et des systèmes d'alerte précoce</li> <li>• Connexions Internet fiables pour permettre la consultation des données dont disposent les centres de données régionaux et mondiaux et services d'experts pour pouvoir exploiter pleinement les données dans le cadre d'applications aux niveaux national et local</li> </ul>	

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
j) Mise au point et transfert de technologies	Financements fournis par des Parties visées à l'Annexe II pour l'exécution dans des pays en développement de projets technologiques concernant de nombreux domaines – sources d'énergie propres et renouvelables, MDP, adaptation, etc.	Non disponibles	L'exécution de projets aide à développer les capacités nationales dans le secteur énergétique et dans d'autres secteurs, notamment dans les zones rurales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de technologies écologiquement rationnelles</li> <li>• Évaluation des technologies appropriées et de leurs limites</li> <li>• Recherche de solutions possibles en matière de financement et d'investissement</li> <li>• Accroissement des capacités nationales pour maîtriser l'évolution technologique</li> <li>• Mise au point et transfert de technologies écologiquement rationnelles dans certains domaines – foresterie, transport, sources d'énergie renouvelables ou efficacité énergétique, etc. – désignés par les pays</li> </ul>	J01-J61 <sup>j</sup>

<sup>j</sup> Ce code renvoie à des données consignées dans un tableau des activités établi à partir des communications nationales, des rapports nationaux ainsi que des autres documents soumis par les Parties qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/capacity\\_building/items/4093.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/4093.php).

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
k) Amélioration du processus décisionnel, notamment fourniture d'une aide pour la participation aux négociations internationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Divers partenariats financés par des Parties visées à l'Annexe II pour promouvoir l'efficacité énergétique, la production d'énergie propre, la lutte contre la pollution et l'établissement de liens de collaboration entre le secteur public et le secteur privé</li> <li>• Financements fournis par des Parties visées à l'Annexe II pour permettre aux représentants de pays en développement de participer aux réunions consacrées aux changements climatiques, notamment à celles organisées au titre de la Convention</li> <li>• Ateliers de formation aux techniques de négociation offerts notamment par des organismes des Nations Unies</li> </ul>	Non disponibles	La participation à des forums régionaux et internationaux contribue beaucoup au renforcement des capacités des experts et des négociateurs nationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Processus continu de renforcement des capacités à l'intention tout particulièrement des décideurs, pour leur permettre de défendre les positions et les intérêts de leur pays dans les négociations internationales</li> <li>• Formation aux techniques de négociation</li> <li>• Amélioration des compétences pour la formulation de politiques au niveau sectoriel</li> </ul>	K01-K21 <sup>k</sup>

<sup>k</sup> Ce code renvoie à des données consignées dans un tableau des activités établi à partir des communications nationales, des rapports nationaux ainsi que des autres documents soumis par les Parties qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/capacity\\_building/items/4093.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/4093.php).

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
l) Mécanisme pour un développement propre <sup>l</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ateliers consacrés au renforcement des capacités pour la participation au MDP organisés au niveau bilatéral ou régional avec l'appui de Parties visées à l'Annexe II et de divers organismes. Outre des activités de sensibilisation de caractère général, des séances techniques ont été prévues pour renforcer les capacités à différents stades de la mise au point de projets au titre du MDP</li> <li>Appui apporté par des Parties visées à l'Annexe II pour l'exécution dans certains pays en développement de travaux méthodologiques détaillés concernant le MDP, comme, par exemple, la fixation des niveaux de référence dans quelques secteurs clés</li> <li>Appui apporté par des organismes pour la conception de fonds carbone dans de grands pays en développement, le but étant d'aider ces pays à se doter des capacités nécessaires pour participer à des activités au titre du MDP</li> <li>Autres programmes de formation et de sensibilisation axés sur le MDP, entrepris par plusieurs pays et organismes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Combiner renforcement des capacités et mise au point de véritables projets au titre du MDP</li> <li>S'appuyer sur les centres d'excellence régionaux et nationaux, qui apportent à peu de frais une aide précieuse aux concepteurs de projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réussir à mettre en place une autorité nationale désignée dans un pays ne suffit pas: encore faut-il renforcer sensiblement les capacités pour que l'autorité puisse s'acquitter de ses fonctions</li> <li>Les pays qui ont à leur disposition une équipe de spécialistes des questions techniques plus fournies dans tous les domaines concernant le MDP ont davantage de chances de succès lorsqu'ils mettent sur pied des activités de projet au titre du MDP</li> <li>L'accès à l'information sur les règles de base du MDP grâce à des guides, sites Web, etc. a, semble-t-il, été de la plus haute importance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appui (notamment dans le cas des PMA) pour mettre en place des autorités nationales désignées et en assurer le fonctionnement</li> <li>Appui pour faire mieux connaître le MDP au secteur privé dans beaucoup de pays en développement</li> <li>Formation technique à la mise au point de projets au titre du MDP (méthodes, etc.)</li> <li>Aide pour attirer les investisseurs en vue de l'exécution d'activités au titre du MDP, en particulier dans le secteur UTCATF, secteur qui est important dans les pays africains, qui sont tributaires des ressources naturelles pour satisfaire leurs besoins en énergie et assurer la subsistance de leur population rurale</li> </ul>	L01-L59 <sup>m</sup>

<sup>l</sup> D'autres activités visant à répondre aux besoins de renforcement des capacités définis dans la décision 29/CMP.1 sont présentées dans le tableau 7.

<sup>m</sup> Ce code renvoie à des données consignées dans un tableau des activités établi à partir des communications nationales, des rapports nationaux ainsi que des autres documents soumis par les Parties qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/capacity\\_building/items/4093.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/4093.php).

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
m) Besoins découlant de l'application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention <sup>a</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités entreprises par le Groupe d'experts des pays les moins avancés et les organismes des Nations Unies compétents pour appuyer l'établissement et l'exécution des PANA sont présentées dans le tableau 1</li> <li>• Contribution de Parties visées à l'annexe II au Fonds pour les pays les moins avancés pour appuyer l'établissement et l'exécution de PANA</li> <li>• Appui apporté par des Parties visées à l'annexe II à des organismes des Nations Unies et à des organisations non gouvernementales pour soutenir le processus PANA</li> <li>• Appui apporté à des pays par des Parties visées à l'annexe II pour poursuivre l'établissement de profils de projet PANA en vue d'en proposer le financement, indépendamment des fonds versés par le FEM pour l'établissement des PANA</li> </ul>	Établir la documentation consacrée au renforcement des capacités et dispenser les cours de formation dans plusieurs langues facilite grandement la participation de pays non anglophones aux activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La participation de multiples secteurs et parties prenantes aux PANA favorise un processus d'appropriation et aide à intégrer les PANA dans le processus de développement national</li> <li>• L'établissement des PANA, lorsqu'il est fait principalement des experts nationaux, contribue au renforcement des capacités nationales</li> <li>• Associer les collectivités locales à l'évaluation de la vulnérabilité aide à les sensibiliser davantage au problème</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement des ressources humaines</li> <li>• Un cadre institutionnel adéquat pour l'établissement des PANA, et, notamment, pour leur intégration dans le processus de planification et les grands programmes nationaux</li> <li>• Capacité de surveillance et d'évaluation de la vulnérabilité</li> <li>• Accès plus large aux données et informations de sources nationales, régionales et mondiales</li> <li>• Capacité pour mettre au point des profils de projet et rédiger les propositions correspondantes</li> <li>• Capacité technique et méthodes pour concevoir, à partir des facteurs de vulnérabilité constatés, des solutions pour s'adapter</li> </ul>	M01-M03 <sup>o</sup> et communications <sup>p</sup> des PMA à la réunion d'évaluation des progrès accomplis

<sup>a</sup> Il sera surtout question ici de l'application du paragraphe 9 de l'article 4 et, plus particulièrement, du programme de travail en faveur des PMA.

<sup>o</sup> Ce code renvoie à des données consignées dans un tableau des activités établi à partir des communications nationales, des rapports nationaux ainsi que des autres documents soumis par les Parties qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/capacity\\_building/items/4093.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/4093.php).

<sup>p</sup> [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/ldc/items/4055.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/ldc/items/4055.php).

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
m) <i>(suite)</i>			<ul style="list-style-type: none"> <li>L'établissement des PANA est l'occasion de s'employer, suivant un processus bien structuré, piloté par le pays, à hiérarchiser les besoins d'adaptation pressants, à susciter une prise de conscience accrue à cet égard et à se mettre d'accord sur les besoins à satisfaire sans délai, à lever les obstacles à l'adaptation et à préciser les ressources financières nécessaires à cet effet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité technique pour pouvoir utiliser les outils et méthodes d'évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation</li> <li>Accès plus large à la formation et à l'éducation dans le domaine des changements climatiques</li> <li>Formation aux techniques de négociation et appui pour participer aux négociations internationales</li> <li>Appui technique et financier pour la recherche et l'observation systématique</li> <li>Aide à la diversification économique dans le but de permettre aux pays en développement de ne plus être tributaire des recettes tirées de combustibles fossiles</li> <li>Appui pour des centres régionaux chargés des questions relatives aux changements climatiques</li> </ul>	

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
n) Éducation, formation et sensibilisation du public	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation dispensée par divers organismes (dans le cas de nombreux pays, il s'agit là du principal moyen de renforcement des capacités, en particulier pour l'établissement de la communication nationale et du PANA)</li> <li>• Appui apporté par des Parties visées à l'annexe II et divers organismes aux pays en développement pour assurer la formation d'experts nationaux et promouvoir les activités de sensibilisation</li> <li>• Production de ressources Internet et de documents imprimés (souvent dans les langues locales) pour promouvoir les activités de sensibilisation</li> <li>• Construction d'écoles modèles pour promouvoir par exemple les économies d'énergie et un mode de vie durable</li> </ul>	<p>Dans les régions non anglophones: établir les documents utilisés dans le cadre des activités d'éducation, de formation et de sensibilisation du public dans plusieurs langues</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le financement fourni pour l'établissement des communications nationales en application de la Convention constitue la principale source d'aide pour les activités de formation et de sensibilisation aux changements climatiques dans certains pays</li> <li>• Dans beaucoup d'autres pays, les activités d'éducation et de sensibilisation sont financées par des sources nationales</li> <li>• Ceux qui participent de façon assidue aux ateliers de formation sont mieux à même de faire face aux changements climatiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financements pour appuyer les activités de formation, d'éducation et de communication des Parties</li> <li>• Centres de recherche sur les changements climatiques pour superviser les travaux de recherche et appuyer les activités de formation</li> <li>• Prise de conscience fondamentale des changements climatiques de la part des décideurs et des autres spécialistes</li> <li>• Prise de conscience accrue des changements climatiques de la part du grand public</li> <li>• Intégration de l'étude des changements climatiques dans les programmes d'enseignement classique</li> <li>• Formation de spécialistes dans de nombreuses disciplines et dans tous les domaines thématiques retenus dans le cadre pour le renforcement des capacités</li> <li>• Traduction dans les langues locales des principaux documents utilisés pour les activités de sensibilisation</li> <li>• Meilleure coordination et contrôle de la qualité des programmes de formation dans le domaine des changements climatiques</li> </ul>	NO1-N159 <sup>4</sup>

<sup>4</sup> Ce code renvoie à des données consignées dans un tableau des activités établi à partir des communications nationales, des rapports nationaux ainsi que des autres documents soumis par les Parties qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/capacity\\_building/items/4093.php.90](http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/4093.php.90).

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
n) ( <i>suite</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation de nombreux documents et méthodes de sensibilisation au niveau national, liés pour la plupart à l'appui aux activités habilitantes fourni au titre de la Convention par l'intermédiaire du FEM</li> <li>• Mise au point de programmes d'enseignement relatifs aux changements climatiques par les universités nationales, notamment au niveau supérieur (dans certains cas, ces programmes sont intégrés dans des cursus plus généraux consacrés aux sciences de l'environnement et à la gestion de l'environnement)</li> <li>• Appui apporté par des Parties visées à l'annexe II pour des activités au titre de l'article 6 de la Convention, notamment pour le Centre d'échange d'informations sur les réseaux d'information (CC:iNet)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au-delà de l'organisation d'ateliers de formation ponctuels, il est nécessaire d'adopter en matière de formation et d'éducation une démarche à long terme pour pouvoir se doter durablement des capacités nécessaires pour faire face aux changements climatiques</li> <li>• Lorsque la formation est dispensée dans les langues régionales ou locales, les intéressés en sont beaucoup plus satisfaits</li> </ul>		

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités (comme prévu au paragraphe 15 de l'annexe à la décision 2/CP.7)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
o) Information et constitution de réseaux, notamment création de bases de données	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de sites Web consacrés aux changements climatiques et de services de diffusion de données/informations sur le sujet</li> <li>• Constitution de bases de données et construction de modèles aux niveaux régional et mondial, mettant à la portée des pays en développement différents scénarios climatiques et d'autres grandes variables utiles pour procéder à des évaluations de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation du niveau régional au niveau mondial. Leur financement est assuré par divers organismes ainsi qu'au moyen des contributions des pays membres et par des Parties visées à l'annexe II</li> <li>• Utilisation de centres d'échange d'informations et de passerelles informationnelles pour promouvoir l'accès à l'information et la mise en commun des données</li> </ul>	Non disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer à de multiples utilisateurs un accès permanent aux données est une tâche ardue qui nécessite une bonne planification et suppose que l'on ait la volonté de maintenir l'infrastructure sur la longue période</li> <li>• Souvent les sites Web et les bases de données mis en place dans le cadre de projets financés par des sources extérieures ne sont pas maintenus une fois les projets achevés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui technique et financier pour mettre sur pied au niveau national des systèmes de données et d'information, notamment des centres d'échange d'informations pour diffuser des informations relatives aux changements climatiques à un large public</li> <li>• Cadres juridiques pour faciliter l'accès aux données de différentes sources, notamment du secteur privé</li> <li>• Appui pour faire en sorte que les données et informations issues des projets achevés soient conservées en vue d'applications futures et que, par exemple, les données résultant de l'établissement du PANA soient archivées et utilisées pour l'établissement des communications nationales ultérieures</li> <li>• Services Internet (en particulier dans le cas des PMA) pour avoir accès aux données des centres d'archivage régionaux et mondiaux</li> </ul>	001-019 <sup>r</sup>

<sup>r</sup> Ce code renvoie à des données consignées dans un tableau des activités établi à partir des communications nationales, des rapports nationaux ainsi que des autres documents soumis par les Parties qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/capacity\\_building/items/4093.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/4093.php).

**Tableau 7. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto**

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités pour participer au MDP (comme prévu dans la décision 29/CMP.1)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
a) Renforcement des capacités institutionnelles pour aider les pays en développement à mettre en place des autorités nationales désignées et à les renforcer	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de l'autorité nationale désignée et promotion du mécanisme pour un développement propre (MDP) dans de nombreux pays en développement, avec l'appui de Parties visées à l'annexe II de la Convention (Parties visées à l'annexe II)</li> <li>• Appui apporté par des Parties visées à l'annexe II et divers organismes pour permettre l'exécution de projets de démonstration au titre du MDP et assurer la participation d'autorités nationales désignées à des réunions internationales, notamment à des salons consacrés au marché du carbone</li> <li>• Appui apporté par des organisations intergouvernementales (OIG) pour de nombreuses activités de renforcement des capacités, notamment la conception de fonds carbone dans certains pays et un soutien technique aux autorités nationales désignées</li> <li>• Réunions du forum des autorités nationales désignées<sup>a</sup> organisées avec l'appui de Parties visées à l'annexe II pour aider les autorités nationales désignées à renforcer leurs capacités en échangeant des données d'expérience et en mettant en commun les enseignements qu'elles ont retenus</li> </ul>	S'il existe un certain nombre de publications sur les meilleures pratiques et les enseignements retenus <sup>b</sup> , le secrétariat n'en disposait pas au moment de l'établissement du présent rapport et n'a donc pas pu les prendre en considération	Voir la note de bas de page <sup>b</sup>	Appui pour toutes les activités énumérées	L60-L84 <sup>c</sup>

<sup>a</sup> <http://cdm.unfccc.int/DNA/Forum/index.html>.

<sup>b</sup> Voir par exemple <http://www2.gtz.de/dokumente/bib/07-0652.pdf> et <http://www.oecd.org/dataoecd/51/14/38684304.pdf>.

<sup>c</sup> Ce code renvoie à des données consignées dans un tableau des activités établi à partir des communications nationales, des rapports nationaux ainsi que des autres documents soumis par les Parties qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/capacity\\_building/items/4093.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/4093.php).

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités pour participer au MDP (comme prévu dans la décision 29/CMP.1)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
<p>b) Développement des activités de sensibilisation et de formation et resserrement des liens entre les autorités nationales désignées des pays en développement, les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et toutes les parties prenantes concernées, en particulier pour l'amélioration des compétences en rapport avec le cycle des projets au titre du mécanisme pour un développement propre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui apporté par des Parties visées à l'annexe II pour: de nombreux projets et programmes d'OIG et d'ONG visant à faire mieux connaître le MDP; la définition de stratégies nationales; le fonctionnement au quotidien des autorités nationales désignées et le développement d'un large éventail de qualifications techniques dans les pays en développement. Une partie de l'appui a été fournie directement aux pays</li> <li>• Cours consacrés au MDP dispensés en ligne (moyennant le paiement d'un droit d'inscription minimale)</li> <li>• Création et gestion par des OIG et des ONG de plusieurs sites Web visant à faire mieux connaître le MDP et à donner accès aux documents de référence le concernant</li> <li>• Réunions du forum des autorités nationales désignées, avec l'appui de Parties visées à l'annexe II</li> </ul>	<p>Voir la note de bas de page <sup>b</sup></p>	<p>Voir la note de bas de page <sup>b</sup></p>	<p>Voir la note de bas de page <sup>b</sup></p>	<p>L85-L115<sup>d</sup></p>

<sup>d</sup> Ce code renvoie à des données consignées dans un tableau des activités établi à partir des communications nationales, des rapports nationaux ainsi que des autres documents soumis par les Parties qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/capacity\\_building/items/4093.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/4093.php).

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités pour participer au MDP (comme prévu dans la décision 29/CMP.1)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
c) Appuyer et faciliter la communication, la coopération et l'établissement de liens entre les autorités nationales désignées des pays en développement et le Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP), ainsi que les autres acteurs intervenant dans le mécanisme pour un développement propre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement d'un portail Web, le bazar du MDP<sup>e</sup> en 2007</li> <li>• Le Conseil exécutif du MDP organise une séance de questions-réponses à chaque session des organes subsidiaires</li> </ul>	Non disponibles	Non disponibles	Non disponibles	L116-L117 <sup>f</sup>

<sup>e</sup> <http://www.cdmazaar.net>.

<sup>f</sup> Ce code renvoie à des données consignées dans un tableau des activités établi à partir des communications nationales, des rapports nationaux ainsi que des autres documents soumis par les Parties qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/capacity\\_building/items/4093.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/4093.php).

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités pour participer au MDP (comme prévu dans la décision 29/CMP.1)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
d) Soutenir une plus large participation au mécanisme pour un développement propre, y compris la participation au forum des autorités nationales désignées organisé à l'occasion des sessions de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto et des organes subsidiaires	Appui apporté pour permettre aux autorités nationales désignées de pays en développement de participer aux salons consacrés au marché du carbone et aux réunions du forum des autorités nationales désignées	Non disponibles	Non disponibles	Non disponibles	Vingt-septième, trente-troisième et trente-quatrième réunions du Conseil exécutif du MDP <sup>g</sup>

<sup>g</sup> <http://cdm.unfccc.int/EB/index.html>.

Domaines dans lesquels les pays en développement ont besoin de renforcer leurs capacités pour participer au MDP (comme prévu dans la décision 29/CMP.1)	Résumé des activités	Meilleures pratiques	Enseignements retenus	Besoins et/ou lacunes	Références
e) Améliorer la répartition géographique des projets, compte dûment tenu des difficultés que l'Afrique rencontre pour attirer des projets au titre du MDP, en soutenant la mise au point de projets de ce type dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement par des activités de formation, des études de marché concernant le MDP et l'organisation de forums	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement du Cadre de Nairobi par des organismes des Nations Unies en 2006</li> <li>• Appui apporté par des Parties visées à l'annexe II aux organismes des Nations Unies pour mettre en œuvre le Cadre de Nairobi</li> <li>• Initiatives lancées par un certain nombre de Parties visées à l'annexe II en 2007 pour promouvoir le MDP en Afrique</li> <li>• Appui apporté par des Parties visées à l'annexe II pour des programmes continus de renforcement des capacités menées par des OIG et des organismes des Nations Unies</li> </ul>	Non disponibles	Non disponibles	Répartition géographique plus équilibrée des projets au titre du MDP, en particulier en Afrique	L118-L126 <sup>h</sup>
f) Renforcer les capacités pour définir des activités et des politiques d'atténuation et les associer à d'autres moyens d'action dans le cadre d'un développement durable	Non disponibles	Non disponibles	Non disponibles	Non disponibles	

<sup>h</sup> Ce code renvoie à des données consignées dans un tableau des activités établi à partir des communications nationales, des rapports nationaux ainsi que des autres documents soumis par les Parties qui peut être consulté sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: [http://unfccc.int/cooperation\\_and\\_support/capacity\\_building/items/4093.php](http://unfccc.int/cooperation_and_support/capacity_building/items/4093.php).

-----